

Délibération n°2018-025

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 24 avril 2018, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation de la mise en place d'un poste BIATSS sur le pôle Guadeloupe-UFR STAPS

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 26	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La mise en place d'un poste BIATSS de catégorie B pour l'UFR STAPS est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 25 avril 2018

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY

